

Amendement 5

Rosa D'Amato, Anja Hazekamp, Alexandra Geese, Alexis Georgoulis, Alice Kuhnke, Alviina Alametsä, Anna Cavazzini, Anna Deparnay-Grunenberg, Bas Eickhout, Benoît Biteau, Caroline Roose, Ciarán Cuffe, Cornelia Ernst, Damien Carême, Daniel Freund, David Cormand, Eleonora Evi, Erik Marquardt, Fabio Massimo Castaldo, Francisco Guerreiro, François Alfonsi, Gwendoline Delbos-Corfield, Hannah Neumann, Heidi Hautala, Idoia Villanueva Ruiz, Ignazio Corrao, Jakop G. Dalunde, José Gusmão, Jutta Paulus, Karima Delli, Katrin Langensiepen, Kim Van Sparrentak, Kira Marie Peter-Hansen, Laura Ferrara, Malin Björk, Malte Gallée, Manuela Ripa, Margrete Auken, Maria Arena, Marie Toussaint, Mario Furore, Marisa Matias, Martin Buschmann, Martin Häusling, Michael Bloss, Michèle Rivasi, Mick Wallace, Monika Vana, Mounir Satouri, Niklas Nienäß, Özlem Demirel, Pär Holmgren, Patrick Breyer, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Pierrette Herzberger-Fofana, Reinhard Bütikofer, Sabrina Pignedoli, Sarah Wiener, Saskia Bricmont, Sirpa Pietikäinen, Ska Keller, Terry Reintke, Tilly Metz, Tineke Strik, Tiziana Beghin, Ville Niinistö, Viola von Cramon-Taubadel, Yannick Jadot, Diana Riba i Giner, Grace O'Sullivan, Marc Botenga, Nora Mebarek, Sylvie Guillaume, Thomas Waitz, Younous Omarjee

Rapport

A9-0215/2022/RÉV.

Clara Aguilera

À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre

(2021/2189(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 37***Proposition de résolution*

37. souligne l'importance de disposer d'ingrédients durables destinés aux aliments pour animaux destinés à l'aquaculture dans l'Union; estime que l'aquaculture ne peut combler l'écart halieutique que si toutes les espèces élevées apportent un gain net en protéines de poisson, ce qui signifie que l'aquaculture n'élimine pas davantage de poissons sauvages des océans et des autres masses d'eau pour satisfaire aux besoins en aliments pour animaux qu'elle ne produit; souligne qu'au niveau mondial une grande partie du poisson utilisé pour produire de la farine et de l'huile de poisson est capturée dans les zones économiques exclusives des pays en développement; souligne qu'il est nécessaire de promouvoir des protéines et

Amendement

37. souligne l'importance de disposer d'ingrédients durables destinés aux aliments pour animaux destinés à l'aquaculture dans l'Union; estime que l'aquaculture ne peut combler l'écart halieutique que si toutes les espèces élevées apportent un gain net en protéines de poisson, ce qui signifie que l'aquaculture n'élimine pas davantage de poissons sauvages des océans et des autres masses d'eau pour satisfaire aux besoins en aliments pour animaux qu'elle ne produit; souligne qu'au niveau mondial une grande partie du poisson utilisé pour produire de la farine et de l'huile de poisson est capturée dans les zones économiques exclusives des pays en développement, *ce qui a des conséquences potentiellement négatives*

des huiles marines durables sur le plan écologique à utiliser comme aliments pour animaux sous la forme de sous-produits et de chutes de parage, d'autres protéines et solutions innovantes, telles que la farine d'insectes et les microalgues, et le remplacement partiel des protéines et des huiles marines par des solutions de substitution non marines produites de manière durable; invite la Commission et les États membres à investir dans la recherche et l'innovation afin de promouvoir la transition vers de nouvelles sources de protéines durables, et demande à la Commission de déterminer si d'éventuels changements législatifs s'imposent à cet égard; invite la Commission et les États membres à promouvoir des pratiques durables et à augmenter le pourcentage de farines et d'huiles de poisson certifiées de manière indépendante dans les aliments pour animaux, la certification étant effectuée par des systèmes de certification environnementale et sociale crédibles et indépendants qui utilisent des critères d'évaluation de l'indice trophique bas et le code de conduite de la FAO;

sur la sécurité alimentaire et le secteur de la pêche de ces pays; souligne qu'il est nécessaire de promouvoir des protéines et des huiles marines durables sur le plan écologique à utiliser comme aliments pour animaux sous la forme de sous-produits et de chutes de parage, d'autres protéines et solutions innovantes, telles que la farine d'insectes et les microalgues, et le remplacement partiel des protéines et des huiles marines par des solutions de substitution non marines produites de manière durable; invite la Commission et les États membres à investir dans la recherche et l'innovation afin de promouvoir la transition vers de nouvelles sources de protéines durables, et demande à la Commission de déterminer si d'éventuels changements législatifs s'imposent à cet égard; invite la Commission et les États membres à promouvoir des pratiques durables et à augmenter le pourcentage de farines et d'huiles de poisson certifiées de manière indépendante dans les aliments pour animaux, la certification étant effectuée par des systèmes de certification environnementale et sociale crédibles et indépendants qui utilisent des critères d'évaluation de l'indice trophique bas et le code de conduite de la FAO;

Or. en

Amendement 6

Rosa D'Amato, Anja Hazekamp, Alexandra Geese, Alexis Georgoulis, Alice Kuhnke, Alviina Alametsä, Anna Cavazzini, Anna Deparnay-Grunenberg, Bas Eickhout, Benoît Biteau, Caroline Roose, Ciarán Cuffe, Cornelia Ernst, Damien Carême, Daniel Freund, David Cormand, Eleonora Evi, Erik Marquardt, Fabio Massimo Castaldo, Francisco Guerreiro, François Alfonsi, Gwendoline Delbos-Corfield, Hannah Neumann, Heidi Hautala, Idoia Villanueva Ruiz, Ignazio Corrao, Jakop G. Dalunde, José Gusmão, Jutta Paulus, Karima Delli, Katrin Langensiepen, Kim Van Sparrentak, Kira Marie Peter-Hansen, Laura Ferrara, Malin Björk, Malte Gallée, Manuela Ripa, Margrete Auken, Maria Arena, Marie Toussaint, Mario Furore, Marisa Matias, Martin Buschmann, Martin Häusling, Michael Bloss, Michèle Rivasi, Mick Wallace, Monika Vana, Mounir Satouri, Niklas Nienäß, Özlem Demirel, Pär Holmgren, Patrick Breyer, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Pierrette Herzberger-Fofana, Reinhard Bütikofer, Sabrina Pignedoli, Sarah Wiener, Saskia Bricmont, Sirpa Pietikäinen, Ska Keller, Terry Reintke, Tilly Metz, Tineke Strik, Tiziana Beghin, Ville Niinistö, Viola von Cramon-Taubadel, Yannick Jadot, Diana Riba i Giner, Grace O'Sullivan, Leila Chaibi, Marc Botenga, Marina Mesure, Thomas Waitz, Younous Omarjee

Rapport

A9-0215/2022/RÉV.

Clara Aguilera

À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre

(2021/2189(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 50***Proposition de résolution*

50. invite la Commission à poursuivre ses efforts en vue de créer des conditions de concurrence équitables pour l'aquaculture de l'Union vis-à-vis des producteurs de pays tiers en procédant à la révision des accords commerciaux internationaux et à la signature éventuelle de nouveaux accords, en ce qui concerne les importations de produits qui n'ont pas le même accès au marché, la durabilité environnementale et sociale ou les normes en matière de bien-être des poissons que ceux produits dans l'Union, y compris en actualisant les règles en vue d'une meilleure mise en œuvre de l'étiquetage des aliments aquatiques; estime que, dans des cas spécifiques tels que l'étiquetage du

Amendement

50. invite la Commission à poursuivre ses efforts en vue de créer des conditions de concurrence équitables pour l'aquaculture de l'Union vis-à-vis des producteurs de pays tiers en procédant à la révision des accords commerciaux internationaux et à la signature éventuelle de nouveaux accords, en ce qui concerne les importations de produits qui n'ont pas le même accès au marché, la durabilité environnementale et sociale ou les normes en matière de bien-être des poissons que ceux produits dans l'Union, y compris en actualisant les règles en vue d'une meilleure mise en œuvre de l'étiquetage des aliments aquatiques; estime que, dans des cas spécifiques tels que l'étiquetage du

caviar, le cadre juridique relatif à l'information des consommateurs devrait être révisé; invite la Commission à analyser, au moyen d'une analyse d'impact, ***l'inclusion des secteurs de l'aquaculture durable dans le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union afin d'inciter les secteurs européens et les partenaires commerciaux de l'Union à décarboner leurs secteurs en faveur de mesures de mise en œuvre*** qui auront des effets positifs sur la réduction des gaz à effet de serre ***dans l'optique d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre, et par conséquent à soutenir*** l'action face au changement climatique, tant au niveau de l'Union qu'au niveau mondial, vers un bilan neutre des émissions de gaz à effet de serre et, dans le même temps, sans discrimination ni restriction déguisée au commerce international;

caviar, le cadre juridique relatif à l'information des consommateurs devrait être révisé; invite la Commission à analyser, au moyen d'une analyse d'impact, ***les possibilités de garantir que les secteurs européens et les partenaires commerciaux de l'Union décarbonent leurs secteurs et mettent en place des mesures*** qui auront des effets positifs sur la réduction des gaz à effet de serre ***conformément à l'accord de Paris, soutenant ainsi*** l'action face au changement climatique, tant au niveau de l'Union qu'au niveau mondial, vers un bilan neutre des émissions de gaz à effet de serre et, dans le même temps, sans discrimination ni restriction déguisée au commerce international;

Or. en